

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT
CANTON DE NOGENT SUR OISE

Séance du 1^{er} juillet 2026

Nombre de membres

En exercice	Quorum	Présents	Votants
19	10	17	19
Date de la convocation			
25 juin 2026			
Date d'affichage de la convocation			
25 juin 2026			
Numéro de la présente délibération			
DEL2026_42			

Extrait du registre des délibérations de
la Commune de Monchy Saint-Eloi

L'an deux mil vingt-six, le premier juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Romain DECORDE, Maire.

Etaient présents : M. Romain DECORDE, Mme Élisabeth FREITAS, M. Gilles TARDIF, Mme Dalila LARBI, M. Hervé LEGROS, Mme Florence GUERLESQUIN, M. Maxime TESTART, M. Daniel FRANCOIS, M. André GHERARDI, M. Jean-Luc BIONNE, Mme Aurore LEONE, M. David PARENT, Mme Samir DARDIKH, Mme Martine DUBUISSON, M. Alain BOUCHER, Mme Justine FELIX, M. Aloïs CLAVIER

Etaient absents :

Mme Erine BOSINO (pouvoir donné à M. Jean-Luc BIONNE), Mme Chloé PLESSIER (pouvoir donné à M. Maxime TESTART)

Mme Aurore LEONE est élue secrétaire de séance.

Objet : Création d'un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM)

Considérant que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant l'ouverture d'une troisième classe à l'école maternelle du Clos Saint Paul à partir de la rentrée scolaire 2026/2027,

Considérant la déclaration de création de poste effectué sur le site du Centre de Gestion de l'Oise en date du 3 juin 2026 sous le numéro 060260603001675,

Considérant la procédure de recrutement,

Considérant la nécessité de créer un poste sur le grade d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) à temps complet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

contre	abstentions	pour	Votants
0	0	19	19

- **CREE** un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) à temps complet à compter du 1er août 2026
- **MODIFIE** ainsi le tableau des effectifs,
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
à Monchy Saint-Eloi, le 2 juillet 2026

La secrétaire de séance

Aurore LEONE



Le maire

Romain DECORDE